

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 DECEMBRE 2010**

Présidence : M. Claude Schwab

La séance est ouverte à 18h00, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, MM. les Municipaux, les membres du Conseil et le public.

L'appel fait constater la présence de 41 Conseillères et Conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

Mmes Sarah Burgy, Béatrice Christinat, Monique Niederoest, Michèle Petetin, Gabrielle Ribordy, Anne Schiltknecht Morier et Françoise Thiébaud.

MM. Eric Berthoud, Martin Bornand, Conrad Briguet, Patrick Brunschwig, Romano Buob, Jean-Marc Favez, Fabiano Galimberti, François Golay, Mitchell Heynick, Patrick Neuhaus, Leonardo Pescante, Didier Rocipon, Dominique Ruchet et Eddy Schwab.

Sont absents :

MM. Béat Binder, Joël Buzer et Hervé Taverney.

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.
Délai pour la séance du 07 février 2011 : **le lundi 24 janvier 2011.**

Ordre du jour :

La modification suivante est à prendre en compte :

Point 6. Election d'un membre de la commission de gestion

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. **Préavis no 14/2010** concernant la modification des statuts de Sécurité Riviera afin d'intégrer l'ORPC Riviera dans l'Association de communes
5. **Préavis no 19/2010** concernant le remplacement de distribution d'eau et défense incendie au Chemin de la Chaumény
6. Election d'un membre de la commission de gestion
7. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

8. Interpellation déposée par Mme Marie-France Vouilloz Burnier, intitulée « Crèche-garderie cherche encore lieu d'accueil »
9. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, cet ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil

-Courriers

- de M. Roger Carrard intitulée dossier crèche-garderie – coûts et modalités de procédure. Demande d'enquête par la Commission de Gestion ou par une commission ad hoc. Copie de cette lettre est communiquée à la Municipalité et à la COGEST.

-Informations

- Assermentation des autorités communales élues pour la prochaine législature : vendredi 24 juin 2011 à 15h00.
- Possibilité de prévoir une soirée conviviale le 24 juin avec les autorités sortantes et nouvelles en lieu et place de la sortie du conseil.
- Assermentation des conseils intercommunaux SIGE et Sécurité Riviera vendredi 1^{er} juillet 2011

3. Communications de la Municipalité

M. Gérald Gygli, Municipal, répond à l'intervention du Conseiller Martin Metzler, lors de la séance du 6 décembre passé, concernant les frais d'étude de la crèche-garderie. Le préavis no 04/2008 autorisait un crédit de CHF 50'000.- et le préavis no 03/2009 autorisait un crédit de CHF 110'000.-, ce qui fait un total de CHF 160'000.-. A ce jour la bourse a dépensé CHF 123'027.-.

M. Dominique Epp, Municipal, lit la communication orale no 24-2010 :

« Horaires du Chapon durant les Fêtes

Comme vous le savez, les services de l'administration communale seront fermés du jeudi 23 décembre au soir jusqu'au lundi 3 janvier 2011.

Ayant constaté que l'information manquait dans le dernier St-Légier Informations, la Municipalité vous prie de prendre note des jours d'ouverture du centre de tri qui seront les mardi 28 et jeudi 30 décembre selon les horaires habituels d'hiver de 14h à 17h30. »

Il lit la communication orale no 23-2010 :

« Réduction du salage des routes

Suite aux fortes chutes de neige des derniers jours et face à la pénurie généralisée du ravitaillement, notre service de voirie se voit contraint à l'instar des services cantonaux et d'autres communes à réduire le salage des routes et des trottoirs communaux.

Nous invitons par conséquent la population en général et les automobilistes en particulier à faire preuve d'une vigilance accrue lors de leurs déplacements. »

M. Jean de Gautard, Syndic, revient sur l'intervention de M. Patrick Brunshwig à la fin de la dernière séance du Conseil. La Municipalité, qui ne peut pas laisser cela sans réagir, rappelle le principe de collégialité, juge inacceptable que M. Brunshwig s'en soit pris personnellement à un membre du collège municipal et proposera un entretien au conseiller concerné.

4. Préavis no 14/2010 concernant la modification des statuts de Sécurité Riviera afin d'intégrer l'ORPC Riviera dans l'Association de communes

La commission ad hoc était composée de Mme Monique Niederoest, rapporteur, MM. Patrice Droz, Président, Pierre-Alain Poletti, Pascal Viénet, Pierre-Alain Besson, Guy Marti et Grégory Bovay.

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission ad hoc recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions amendées du préavis no 14/2010, à savoir :

- ⇒ D'accepter l'intégration de l'ORPC Riviera dans l'Association de communes Sécurité Riviera et d'adopter les modifications subséquentes des statuts de Sécurité Riviera et de son annexe, portant sur les articles suivants :
- article 5 Buts principaux. Article amendé
 - article 10 Composition du Conseil intercommunal
 - article 31 Répartition des charges entre les communes
 - annexe aux statuts Tâches principales de la protection civile

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis Municipal no 14/2010 amendé, est accepté à l'unanimité des voix.

5. Préavis no 19/2010 concernant le remplacement de la conduite de distribution d'eau et de défense incendie au chemin de la Chaumény

La commission ad hoc était composée de Mme Marie-France Vouilloz Burnier, rapporteur, MM. Dominique Ruchet, Président, Patrick Bays, Alain Leresche et Raymond Favez (MM. Pierre-Alain Besson et Hervé Taverney étaient absents).

Mme Marie France Vouilloz Burnier lit les considérants de la commission ad hoc :

« La commission regrette que la commune n'ait rien eu à dire dans l'adjudication des travaux. Elle déplore également la politique à court terme de Romande Energie qui, profitant de son monopole, présente son projet d'enterrement de la ligne électrique après la fin des travaux qui ont duré plus de huit mois dans ce secteur et une fois la place remise en état.

Elle se demande dans quelle mesure le respect des citoyens et de ses abonnés n'aurait pas nécessité de Romande Energie qu'elle entreprenne les travaux au printemps 2010 plutôt qu'à

la fin de l'automne, évitant ainsi de reporter la responsabilité d'éventuels soucis électriques des riverains sur le Conseil communal.

La commission souligne que les préavis ne devraient pas être soumis dans l'urgence au Conseil communal afin que ce dernier puisse se prononcer l'esprit libre et non pressé par le temps. »

Conclusions :

A la majorité des membres présents moins une abstention et sous réserve du rapport de la commission des finances, la commission ad hoc recommande d'adopter les conclusions du préavis no 19/2010.

Rapporteur de la COFIN : M. Alain Vionnet

C'est à l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, que la COFIN recommande d'accepter les conclusions du préavis no 19/2010, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 216'980.- pour ces travaux ;
- Encaisser la subvention de l'ECA ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir le montant de CHF 193'880.- HT sur une durée de 10 ans au maximum et le solde de CHF 8'400.- TTC via le compte 430.3143.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis Municipal no 19/2010 est accepté à la majorité moins 1 avis contraire.

6. Nomination des membres de la commission de gestion

M. Alain Vionnet (Socialiste) propose la candidature de : **- M. Giuseppe Singarella**

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Giuseppe Singarella, est élu par acclamation.

7. Information de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

M. Yves Filippozzi délégué du conseil au SIGE, fait part que le groupe des Communes d'Amont, dont St-Légier-La Chiésaz fait partie s'est réuni. Il a évoqué un problème de fonctionnement, c'est-à-dire un préavis qui est relatif à la réorganisation du Conseil intercommunal pour l'aligner sur les statuts et fonctionnement de Sécurité Riviera. Cela aurait pour conséquence un affaiblissement du nombre de représentants et du poids des Communes dites d'Amont.

Suite à cette réunion une décision quasi unanime a été prise : que dans les débats en commission les Communes d'Amont allaient défendre un meilleur équilibre par rapport aux grandes Communes du bas. En effet, lorsqu'on parle de régionalisation, de gouvernance un peu plus large que les limites communales, ce n'est pas tout à fait sans impact sur le fonctionnement de la Commune, celui du Conseil et des Conseillers intercommunaux que de poser la question de la représentativité.

Le vote interviendra début février et avant la prochaine séance du Conseil.

M. Eric Rochat remercie le Conseiller Yves Filippozzi pour son intervention. Il croit que celle-ci est nécessaire dans le débat intercommunal. Lors du précédent Conseil il avait souligné la répartition telle qu'elle existe dans la commission culturelle intercommunale, qui est plus équilibrée. Le nombre total des membres des Communes du haut sont supérieurs à celui des membres du bas. Cette référence existe et elle a déjà été reconnue par les autres communes en particulier Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux. Il vaudrait la peine de reprendre simplement cette proposition et faire une contre proposition, à savoir : trois délégués pour les grandes villes et deux pour les autres communes.

8. Interpellation déposée par Mme Marie-France Vouilloz Burnier, intitulée « Crèche-garderie cherche encore lieu d'accueil»

Mme Marie-France Vouilloz Burnier lit l'interpellation qu'elle a déposé, intitulé « Crèche-garderie cherche encore un lieu d'accueil»

« Lors du dernier Conseil, un de nos collègues est intervenu pour demander à la Municipalité où en était le projet de construction de la nouvelle crèche-garderie. Il a opportunément rappelé que le premier préavis passé devant le Conseil datait de 2008, le deuxième de 2009 et la communication du Municipal des bâtiments de 2010 sans qu'aucun préavis n'ait encore été porté à la connaissance du Conseil.

Qu'en est-il après 3 ans de projets revus, corrigés et de mises à l'enquête prématurée malgré des remarques pertinentes sur des erreurs fondamentales : plafonds qui culminent à 1.5m, rampe d'accès à 32 % de pente, fenêtres des salles de sieste qui ne s'ouvrent pas, absence de vestiaires pour les enfants, manque de salles de réunion pour les professionnelles et enfin carence d'ouvertures et de vision sur l'extérieur.

Souvenons-nous que les crédits d'étude votés par le Conseil communal s'élèvent à 160'000.- alors que ce sont déjà 249'000 francs qui ont été dépensés sans que le projet ne soit satisfaisant.

Le choix de l'architecte, absent de la scène des concours et sans expérience de construction de crèche s'est avéré peu judicieux. L'association de l'Entraide familiale a tenté de remédier à cette erreur en engageant, à ses frais une architecte ayant déjà à son actif la construction de plusieurs lieux exemplaires d'accueils pour les enfants.

Aujourd'hui, avec l'aide de Mme Zurbuchen, architecte, et après un nombre incalculable d'heures passées par les éducatrices à reprendre les divers plans, à les analyser en fonction des besoins d'un accueil de jour des enfants, à chercher les solutions les plus adéquates pour tirer le meilleur parti d'un bâtiment dont les contraintes architecturales sont considérables, le projet de transformation non seulement coûte trop cher (3 millions pour les murs sans compter l'aménagement intérieur) mais en plus n'emporte pas la complète adhésion des professionnelles car il révèle une utilisation encore problématique pour le personnel de Pain d'Epice.

Cet art de faire traîner un projet pourtant indispensable pour les citoyens de la commune (plus de 70 enfants sont sur la liste d'attente) prouve, s'il en était encore besoin, que la Municipalité n'a pas placé la politique de l'enfance et le bien être des familles au centre de ses préoccupations politiques.

« Gouverner c'est prévoir » nous a affirmé péremptoirement M. le Syndic au début de la semaine. Lorsque Pain d'Epice a été mis en service dans le cabanon actuel, c'était pour une période de 5 ans, il y a treize ans de cela.

Aussi je me permets d'interpeller la Municipalité en la priant de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. *qu'est-ce qui a été prévu pour l'accueil préscolaire des enfants dans notre commune une fois le PPA autour de l'Eglise mis en vigueur ?*
2. *quelles sont les solutions que la Municipalité envisage pour loger la crèche garderie, une fois signés les échanges de terrain avec la Fondation Eben-Hézer ?*
3. *faudra-t-il fermer Pain d'Epice ? La déménager à Blonay ? Intégrer le REVE ?*
4. *les enfants et le personnel éducatif seront-ils hébergés dans des conteneurs si élégants et si pratiques pour du provisoire qui pourrait encore durer 15 ans ? »*

9. Propositions individuelles et divers

M. Guy Marti informe que lors de l'assemblée générale du FC St-Légier, le Président a communiqué qu'il y aurait peut être une éventuelle équipe de rugby qui viendrait s'entraîner dans la commune. Il fait remarquer à la Municipalité qu'actuellement il vaudrait mieux avoir une équipe féminine de foot, comme déjà indiqué au Conseil communal. Il précise qu'au niveau national il y a plus de 20'000 femmes qui pratiquent le foot.

Vu ce qui précède, il aimerait avoir plus d'information à ce sujet.

Il propose de donner les jetons de présence de la présente séance à la Fondation Les Eglantines à Vevey, qui accueille des personnes handicapées physiques adultes, et polyhandicapées. Celle-ci soutient toute initiative pour permettre aux personnes en situation d'handicap d'acquérir ou de maintenir le plus d'autonomie possible et garantir une qualité de vie. Il invite le Conseil à soutenir cette proposition.

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autre proposition. C'est donc à cette Fondation que seront versés les jetons de présences de la dernière séance de l'année.

M. Jean de Gautard, Syndic, informe que ce n'est pas la Municipalité qui est allée chercher des rugbymans pour leur demander s'ils voulaient bien jouer. L'équipe qui est située principalement à La Tour-de-Peilz et dans les hauts cherche des terrains pour s'entraîner. Elle s'est adressée à la Commune qui les a dirigées vers le club de foot de St-Légier-La Chiésaz pour discuter.

M. Guy Marti confirme qu'effectivement cette équipe est en recherche de terrain pour s'entraîner, vu les problèmes qu'elle a eus à La Tour-de-Peilz.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier donne une vision très personnelle de ce qu'elle appelle les priorités de la Municipalité, à savoir :

- cordon boisé devant le Pinocchio chez Volet, doit être replanté au plus tard le 31 décembre 2009 et à ce jour on ne voit pas le moindre arbuste ;
- gestion des déchets : il est urgent d'attendre ;
- fusion des communes reportée aux calendes vaudoises.

En revanche de belles réalisations, à savoir :

- 1 magnifique terrain de foot synthétique ;
- de luxueux vestiaires pour les joueurs ;
- 1 splendide buvette avec patente pour alcool pour les admirateurs.

M. Jean Dupraz a lu dans St-Légier-La Chiésaz-Information, l'article relatant la solution du parking All Park.

Est-ce que cela fonctionnera bientôt à St-Légier-La Chiésaz?

M. Nicky Schuler, Municipal, réplique que c'est déjà en fonction.

Mme Marie-Claude Liechti constate avec plaisir que la piscine de Clos-Béguin a atteint un quota de fréquentation impressionnant. Est-ce qu'il serait possible de limiter l'accès ? Parce qu'il y a eu jusqu'à 90 enfants en une fois et que pour 2 surveillants c'est beaucoup de responsabilité.

M. Alain Vionnet constate que depuis la dernière séance à nouveau le journaliste n'est pas présent. Il ne trouve pas normal que les séances de la Commune de St-Légier-La Chiésaz ne soient pas relatées dans la presse, alors que les autres Communes ont droit à deux, trois voire quatre articles dans 24 heures. Il fait remarquer que quand le journaliste est présent il n'y a que 4 ou 5 lignes qui paraissent.

Il propose que les annonces pour la convocation du Conseil communal dans 24 heures, paraissent dans le Le régional qui est distribué à tous les ménages 1 fois par semaine. Cette semaine il a regardé toutes les éditions du jour : pas une seule ligne sur St-Légier-La Chiésaz, alors que Blonay et La Tour-de-Pleilz ont eu droit à deux articles. Il estime que les citoyens ont besoin d'avoir des informations.

Le Président étudiera effectivement la possibilité de changer l'annonceur. Le journaliste de 24 heures l'avait informé qu'il était malade lundi.

M. Jean de Gautard, Syndic, indique que les vacances de la Municipalité seront également versées à la Fondation des Eglantines à Vevey.

Le Président exprime tous ses vœux pour ces fêtes de fin d'année et remercie la Municipalité et ses employés, le Conseil et les huissiers pour leur travail fourni durant cette année.

M. Jean de Gautard, Syndic, souhaite de belles fêtes de fin d'année et remercie les Conseillères et Conseillers pour le travail accompli au sein de ce législatif. Travail si constructif qu'il devient peut être inintéressant pour les journalistes. Personnellement il préfère n'avoir aucun journaliste, mais un Conseil qui travaille bien et en collaboration avec la Municipalité, plutôt qu'un Conseil qui refuse tout et qui fait vivre les journalistes.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 19 h 00.

Le Président
Claude Schwab

La secrétaire
Patricia Sava